

Éléments financiers

Commission permanente
du 29/08/2022

N° 46897

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26790	APAE : 2022-SPEDI010-1 APPEL A PROJET MOBILISATION DD PA/PH		
Imputation	204-52-20421-0-P431 Biens mobiliers, matériel et études(I)		
Montant de l'APAE	150 000 €	Montant proposé ce jour	37 332 €
TOTAL			37 332 €

**Convention de partenariat entre
le Département d'Ille-et-Vilaine
et SA HLM LA RANCE**

AVENANT n°1

Entre :

Le **Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 29 août 2022, d'une part,

Et

SA HLM LA RANCE, domiciliée 31, Boulevard des Talards – 35400 Saint-Malo, SIRET n°896 580 131 00051, représentée par Monsieur Frédéric HARDY, agissant en qualité de Directeur Général, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, la convention de partenariat signée le 21 avril 2022 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et SA HLM LA RANCE prévoit le versement du solde des subventions d'investissement octroyée par la Commission permanente départementale du 24 janvier 2022.

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions de versement du solde des subventions d'investissement sur la thématique 3 _ audits énergétique et modifie l'article 5 de la convention initiale.

Article 2 – Modification de l'article 5 – Conditions de versement des subventions

Le premier alinéa concernant le versement des subventions d'investissement est modifié comme suit :

- « La subvention d'investissement sera créditée au compte de SA HLM LA RANCE, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- Premier versement de 50% du coût TTC de l'étude lors du lancement,
- Second versement de 30% du coût TTC de l'étude **sur présentation des factures acquittées, présence du conseiller en énergie du Département aux réunions de restitution de l'audit et transmission des rapports d'audit.** »

Les autres alinéas de cet article sont inchangés.

Article 3– Dispositions non modifiées

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant continuent à s'appliquer.

Article 4 – Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait le, à Rennes

La Directeur Général

Le Président du Conseil

SA HLM LA RANCE

Départemental d'Ille-et-Vilaine

Frédéric HARDY

Jean-Luc CHENUT

CER00200-CP 29/08/22-APPEL A CANDIDATURE POUR LE DEV.DURABLE DANS LES ETS PA/PH

Commission permanente

Date du vote : 29-08-2022

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

IER00454	IER00454 CDAS PIPRIAC (FOYER DES GYCINES) - APPEL A CANDIDATURES DEVELOPPEMENT DURABLE PA/PH
IER00455	IER00455 - CHMB (EHPAD LES ACACIAS) - APPEL A CANDIDATURES DEVELOPPEMENT DURABLE PA/PH
IER00456	IER00456 - CHSV (EHPAD LA GAUTRAIS) - APPEL A CANDIDATURES DEVELOPPEMENT DURABLE PA/PH
IER00457	IER00457 - FAM APF CASTEL'HAND - APPEL A CANDIDATURES DEVELOPPEMENT DURABLE PA/PH

Observation :

Nombre de dossiers 4

ENERGIES RENOUVELABLES - Investissement

IMPUTATION : 2022 SPEDI010 1 204 52 20421 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 CCAS PIPRIAC 2022 MAIRIE DE PIPRIAC 35550 PIPRIAC CCS00201 - D354388 - IER00454									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Ccas pipriac	appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap (audit énergétique) pour le foyer dess Glycias.			€	FORFAITAIRE	4 464,00 €	4 464,00 €	
 CENTRE HOSPITALIER DES MARCHES DE BRETAGNE 2022 1 RUE JEAN MARIE LALOY BP 9 35560 ANTRAIN IPB00223 - - IER00455									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre hospitalier des marches de bretagne	appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap (audit énergétique) pour l'EPHAD des Acacias.			€	FORFAITAIRE	7 716,00 €	7 716,00 €	
 CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL 2022 30 ROUTE DE RENNES 35506 VITRE CEDEX IPB00224 - - IER00456									
Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Vitre	<u>Mandataire</u> - Centre hospitalier simone veil	appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap (audit énergétique) pour l'EPHAD la Gautrais.			€	FORFAITAIRE	12 960,00 €	12 960,00 €	



FAM APF CASTEL'HAND

2022

1 RUE MATHURIN MEHEUT 35230 NOYAL CHATILLON S/SEICHE

ADV01089 - - IER00457

Localisation - DGF 2022	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2021	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Noyal-chatillon sur seiche	<u>Mandataire</u> - Fam apf castel'hand	appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et en situation de handicap (audit énergétique)			€	FORFAITAIRE	12 192,00 €	12 192,00 €	

Total pour l'imputation : 2022 SPEDI010 1 204 52 20421 0 P431

		37 332,00 €	37 332,00 €	
--	--	--------------------	--------------------	--

Total général :

		37 332,00 €	37 332,00 €	
--	--	-------------	-------------	--

**Convention de partenariat entre
le Département d'Ille-et-Vilaine
et l'association ADAPEI 35**

AVENANT n°1

Entre :

Le **Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, dûment habilité par délibération de la Commission permanente en date du 29 août 2022, d'une part,

Et

L'association ADAPEI 35, domiciliée 3 rue du Pâtis des Couasnes – 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande, SIRET n°775 590 920 00473, représentée par Madame Catherine LECHEVALLIER, agissant en qualité de Présidente, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, la convention de partenariat signée le 30 juin 2021 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association ADAPEI 35 prévoit le versement du solde des subventions d'investissement octroyée par la Commission permanente départementale du 31 mai 2021.

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions de versement du solde des subventions d'investissement sur la thématique 3 _ audits énergétique et modifie l'article 5 de la convention initiale.

Article 2 – Modification de l'article 5 – Conditions de versement des subventions

Le second alinéa concernant le versement des subventions d'investissement est modifié comme suit :

- « Les subventions d'investissement seront créditées au compte de l'association ADAPEI 35, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur et selon les modalités suivantes :

- Premier versement de 50% du coût TTC de l'étude lors du lancement,
- Second versement de 30% du coût TTC de l'étude **sur présentation des factures acquittées, présence du conseiller en énergie du Département aux réunions de restitution de l'audit et transmission des rapports d'audit.** »

Les autres alinéas de cet article sont inchangés.

Article 3– Dispositions non modifiées

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant continuent à s'appliquer.

Article 4 – Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur dès sa signature par les deux parties.

Fait le, à Rennes

La Présidente de l'association

Le Président du Conseil

ADAPEI 35

Départemental d'Ille-et-Vilaine

Catherine LECHEVALLIER

Jean-Luc CHENUT